



RESULTAT DU VOTE
Nombre de votants : 22
Voix favorables : 22
Voix défavorables :

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 15/10/2019

DELIBERATION
n° CA 2019 - 86
relative à la structure budgétaire 2020

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-3, R719.64 et L841-5

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

Article 1^{er}

La création du Centre de Responsabilité Budgétaire (CRB) dénommé « VIE ETUDIANTE », portant le N° 901, à compter du 1^{er} janvier 2020 :

Il est subdivisé en 6 Services Opérationnels (SO) :

901 000	Dépenses communes
901 001	Département des activités physiques et sportives
901 002	Espace culturel
901 003	FSDIE et handicap
901 004	Médecine de prévention
901 005	Site de Rodez

La présidente du conseil d'administration,



Corinne MASCALA